

# CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL SCOLAIRE

## RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE 2024-2025

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

[Le règlement FFE J03](#) et le règlement du championnat d'Académie s'appliquent.

Le championnat scolaire départemental est constitué de 2 tournois : l'un pour les écoles, l'autre pour les collèges.

La Ligue Nouvelle Aquitaine des Echecs délègue l'organisation des Championnats Départementaux Scolaires des **ÉCOLES, COLLÈGES** 2024-2025 dans le 47 au club de Foulayronnes à la date du **DIMANCHE 16 FEVRIER 2025**.

### ARTICLE 2 :

#### 2.1 PARTICIPATION et INSCRIPTION

L'inscription aux tournois est gratuite. Pour participer, les élèves doivent être en possession d'une Licence A ou B valide pour la saison en cours de la fédération française des Échecs. Chaque joueur représente son établissement.

Sitôt arrivés sur le site des championnats, les participants devront confirmer leur présence auprès des gestionnaires informatiques des tournois.

Les participants dont la confirmation de présence serait effectuée après l'horaire limite ne rentreront dans les tournois qu'à la seconde ronde.

#### 2.2. CADENCE ET REGLEMENT

2.2.1. La cadence de jeu est de 15 min KO.

Les appariements sont réalisés au système Suisse en 6 rondes.

2.2.2 Le point A5 de l'annexe A des parties rapides s'appliquera à ces tournois.

2.2.3. La partie sera déclarée perdue au troisième coup illégal achevé.

2.2.4. Le délai de forfait est de 10 minutes.

#### 2.3. CLASSEMENTS

Le classement est individuel, le départage est fait :

a) au buchholz tronqué

b) au buchholz

c) au cumulatif

Pour le premier départage, le logiciel P.A.P.I enlève la valeur la plus faible et le calcul se base sur [l'ancienne méthode de calcul du score ajusté](#).

Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.

2.3.1. Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles.

2.3.2. Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes

2.3.3. En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° buchholz tronqué, 2° buchholz, 3° cumulatif).

# CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL SCOLAIRE

## RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE 2024-2025

2.3.4. En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune.

2.3.5. Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées

### ARTICLE 3 : HORAIRES DE JEU

Pour les tournois écoles et collèges, le déroulement de la journée **est proposé** comme suit :  
Vérification des licences : 12h00 à 12h45 pour tous les participants.

Les tournois écoles et collèges se dérouleront en deux tournois individuels séparés au système suisse en 6 rondes.

#### DÉBUT DES RONDES

RONDE 1 : 13 h 30

RONDE 2 : 14 h 15

RONDE 3 : 15 h 00

RONDE 4 : 15 h 45

RONDE 5 : 16 h 30

RONDE 6 : 17 h 15

Proclamation des résultats et remise des prix vers 18 h 00.

### ARTICLE 4 : CLASSEMENTS ET QUALIFICATIONS

**Il y a 5 places qualificatives en écoles et 5 en collèges.**

Pour prétendre à la qualification pour le championnat d'académie, une école, un collège devra présenter au championnat départemental au moins une équipe complète (8 joueurs dont au moins deux garçons et deux filles).

Pour la phase académique, le nombre maximal d'équipes est fixé à 20 écoles et 20 collèges. Chaque CDJE organisant un championnat départemental bénéficie d'au moins une place qualificative par tournoi organisé en école, collège.

Seules les équipes complètes qualifiées lors des phases départementales peuvent participer à la phase Académique. Dans chaque catégorie, un établissement peut qualifier un maximum de deux équipes. Les équipes qualifiées peuvent intégrer dans leur effectif des joueurs n'ayant pas participé à la phase départementale.

### ARTICLE 5 : ÉTHIQUE

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc..) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- De fixer le résultat d'une partie avant son commencement
- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente.

# CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL SCOLAIRE

## RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE 2024-2025

### ARTICLE 6 : ARBITRAGE

L'arbitre principal est Pierre Lapeyre, Arbitre Fédéral Elite 2.

### ARTICLE 7 : LITIGE TECHNIQUE

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives.

Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par le responsable du club ou de l'établissement scolaire auquel appartient le joueur plaignant. Dans ce cas le traitement du litige est réalisé par le jury d'appel définie à l'article 8.

### ARTICLE 8 : JURY D'APPEL

Il sera constitué de cinq personnes avant la 1<sup>ère</sup> ronde : l'organisateur, l'arbitre principal, un arbitre adjoint et deux personnes désignées.

L'arbitre Principal

L'Organisateur

La Ligue